

Conseil de gestion du 1^{er} octobre 2025

Délibération n°2025-06

Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants,
- Vu le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu l'arrêté inter préfectoral n°2025/018 du 18 mars 2025, modifiant la nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu la délibération PNMB_A_2016_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon 2017-2032, approuvé par délibération n°2017-41 du 27 septembre 2017 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon approuve, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

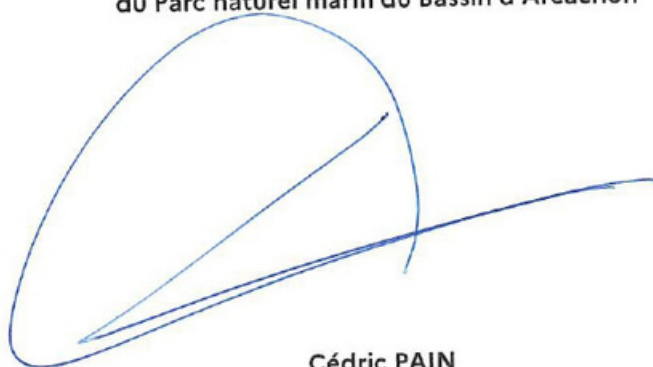
1. Approbation de l'ordre du jour
2. Vote pour l'élection d'un membre du bureau en remplacement de M. Olivier LABAN
3. Avis :
 - Aménagement du Port à sec de la Teste de Buch – Avis conforme
 - Concession de plage
 - AECM Enquête administrative n°03/2025
 - Avis techniques donnés
4. Modalités d'attribution de concours financiers

- 5. Projets en cours et commissions
- 6. Questions diverses

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'OFB.

**Le Président du Conseil de gestion
du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**



Cédric PAIN